



DIALZO

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 275 000 €
Siège social: Les Granges Route du Collège 24380 Vergt
334 719 028 R.C.S Périgueux

AUGMENTATION DE CAPITAL

L'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2004 a décidé d'augmenter le capital social de 275.000 € pour le porter à 550.000 € par l'émission au pair de 1.100.000 actions nouvelles de 0,25 € de nominal chacune à souscrire en numéraire.

Les actionnaires bénéficient d'un droit préférentiel de souscription en vertu duquel 1 action ancienne donne droit à la souscription à titre irréductible de 1 action nouvelle sans pouvoir dépasser ce montant.

Les droits de souscription sont cessibles dans les mêmes conditions que les actions. Les actionnaires peuvent renoncer individuellement à leurs droits de souscription au profit de bénéficiaires dénommés. La renonciation doit être notifiée à la société par lettre recommandée avec accusé de réception, accompagnée de l'acceptation du ou des bénéficiaires, et du règlement de leur souscription.

Le délai de souscription sera clos par anticipation dès que la totalité des droits irréductibles de souscription auront été exercés ou que l'augmentation de capital aura été souscrite en totalité après renonciation individuelle à leurs droits de souscription des actionnaires n'ayant pas souscrit.

Pour tout renoncement ou toute défection d'actionnaire à cette souscription, la société DUC s'engage à garantir ou faire garantir la souscription.

Les souscriptions et les versements seront reçus **au plus tard le 23 janvier 2005**. A cette date, la totalité des souscriptions et versements exigibles qui n'auront pas été recueillis, seront repris et assurés par la société DUC, ou toute société désignée.

Les fonds déposés à l'appui des souscriptions devront être libérés par chèque au siège social et seront déposés sur un compte spécifique ouvert à cet effet.

Les actions nouvelles qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital.

Pour souscrire à cette augmentation de capital, vous devez nous retourner le bulletin de souscription ci-joint dûment complété accompagné de votre règlement par chèque.

Le Président du Directoire